

L'héritage des mécanismes institutionnels du régime Compaore dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso

La herencia de los mecanismos institucionales del régimen de Compaore en la lucha contra el terrorismo en Burkina Faso⁶

Sawadogo T. ROGER

Sumario: 1. Introduction; 2. Matériel et Méthodes; 3. Revue de Littérature de l'Étude; 4. Présentation et Discussion des Résultats; 5. Conclusion; 6. Recommandations; 7. Contribution de la Recherche; 8. Références Bibliographiques.

Resume

Cette étude explique en quoi les mécanismes institutionnels hérités du «système Compaoré» et de sa chute ont déterminé les faiblesses de l'armée burkinabé face au terrorisme sous le régime Kaboré. Elle oriente les analyses sur les déterminants de l'inefficacité de la riposte des forces armées face au défi sécuritaire. Construite à partir de la théorie du path dépendance, la thèse défendue dans cette recherche part de l'idée que les faiblesses de l'armée nationale face au terrorisme sont la résultante des configurations institutionnelles opérées par le passé dans l'appareil militaire, depuis le régime Compaoré.

Ainsi, à partir d'une analyse qualitative documentaire et quelques entretiens, nos résultats confortent l'hypothèse qu'il a existé une persistance des structures militaires ainsi que leurs configurations héritées du système Compaoré et de sa chute. C'est pourquoi les réformes entreprises par le pouvoir de Kaboré entre 2016 et 2021 face au terrorisme, ont demeuré limi-

Abstract

This study explains how the institutional mechanisms inherited from the "Compaoré system" and its downfall have determined the weaknesses of the Burkinabe army in the face of terrorism under the Kaboré regime. It focuses on the factors that contribute to the inefficiency of the armed forces' response to the security challenge. Built from the theory of path dependence, the thesis defended in this research starts from the idea that the weaknesses of the national army in dealing with terrorism are the result of institutional configurations made in the past within the military apparatus, dating back to the Compaoré regime.

Thus, based on qualitative documentary analysis and some interviews, our results support the hypothesis that there was a persistence of military structures and their configurations inherited from the Compaoré system and its downfall. This is why the reforms undertaken by the Kaboré government between 2016 and

⁶ Recibido: 15 de febrero del 2025
Dictaminado: 28 de mayo 2025



té face au défi sécuritaire. Elles se sont inscrites dans des logiques déjà établies et par conséquent contraignent les forces armées à rester dans un chemin emprunté depuis le système Compaoré. Le poids des décisions d'ordre historiques notamment les choix politiques et institutionnels opérés dans le passé, sous le régime Compaoré, expliquent les difficultés et les limites que les forces armées burkinabè ont rencontré dans la lutte contre le terrorisme. En termes de recommandations, les autorités actuelles devraient envisager une approche incrémentale dans la lutte contre le terrorisme, tirant parti des leçons des choix historiques tout en préparant les forces de sécurité à intégrer de nouvelles stratégies plus adaptées aux défis contemporains.

Mots clés: armée, défi, path dependence, sécurité, terrorisme

2021 in response to terrorism remained limited in the face of the security challenge. They followed already established logics and consequently forced the armed forces to remain on a path that has been followed since the Compaoré system. The weight of historical decisions, particularly the political and institutional choices made in the past under the Compaoré regime, explains the difficulties and limitations that the Burkinabe armed forces have encountered in the fight against terrorism.

In recommendations, the current authorities should consider an incremental approach to the fight against terrorism, drawing lessons from historical choices while preparing the security forces to integrate new strategies that are more suited to contemporary challenges.

Keywords: army, challenge, path dependence, security, terrorism

I. Introduction

I.1. Contexte et constats

Les événements du 11 septembre 2001 ont propulsé la lutte contre le terrorisme au premier plan des préoccupations internationales, accentuant ainsi les menaces et défis sécuritaires mondiaux. Toutefois, jusqu'en 2014, avant la chute du régime Compaoré, le Burkina Faso était relativement épargné par les menaces extérieures. Depuis 2015, cependant, la question sécuritaire est devenue une priorité majeure pour le pays, bouleversant son ordre interne.

Cette évolution se produit dans un contexte de transition politique, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, qui a mis fin à plus de 27 ans de pouvoir sous Blaise Compaoré. Ce bouleversement a conduit à l'adoption de nouvelles institutions, marquées par l'introduction de logiques institutionnelles inédites.

L'intensification de l'insécurité, notamment après l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 à Ouagadougou, a étendu la menace à l'ensemble du territoire burkinabè, rendant l'insécurité omniprésente. Face à ce défi, le Premier Ministre Paul Kaba Thieba a inscrit la lutte contre le terrorisme comme une priorité gouvernementale dans sa Déclaration de Politique Gé-



nérale (DPG) de 2016, un engagement confirmé dans les années suivantes. Parallèlement, la dégradation de la situation sécuritaire a coïncidé avec un processus de démilitarisation amorcé après l'insurrection de 2014, visant à éloigner l'armée du pouvoir politique. Cependant, la nécessité d'une réponse militaire face au terrorisme, illustrée par l'instauration de l'état d'urgence et le recrutement des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) en 2019, souligne le dilemme auquel le pays est confronté : démilitarisation politique *versus* nécessité d'une présence militaire renforcée.

I.2. Problématique

La succession des attaques terroristes depuis 2015 a mis en évidence les limites de l'armée burkinabè dans sa lutte contre le terrorisme. En dépit de l'engagement des gouvernements qui se sont succédés, la lutte contre le terrorisme est restée un défi majeur. Ce constat interroge l'héritage historique de la militarisation du pouvoir sous le régime de Blaise Compaoré, où l'armée jouait un rôle clé dans la gestion politique et sécuritaire du pays. Bien que le processus de démilitarisation ait été amorcé après l'insurrection populaire de 2014, des tensions subsistent dans la gestion de la sécurité, notamment à cause de l'influence persistante des militaires dans les sphères politiques et de la coordination inefficace des forces de sécurité. Cette situation soulève la question suivante: comment expliquer les faiblesses de l'armée nationale burkinabè face au terrorisme depuis 2015?

I.3. Etat des connaissances actuelles sur le sujet et originalité

La question des relations civile-militaires et de la militarisation de la politique a été abondamment étudiée dans les sciences politiques. Les théories classiques des relations civile-militaires, notamment celles de Samuel Huntington (1957), ont largement dominé les débats. Selon Huntington, la clé d'une gestion efficace des forces armées réside dans leur séparation claire des affaires politiques, affirmant que l'armée doit être apolitique et subordonnée à un contrôle civil. Toutefois, cette perspective a été critiquée pour son approche trop rigide de la séparation entre militaires et civils, et pour sa non-prise en compte de certaines réalités institutionnelles où l'armée a historiquement joué un rôle essentiel dans la gestion des affaires politiques (Bland, 1999; Shiff, 1995, 2009).

D'autres auteurs, comme Douglas L. Bland (1999), ont proposé des modèles alternatifs où les militaires jouent un rôle plus impliqué dans le



contrôle démocratique, en occupant par exemple des postes ministériels stratégiques tels que ceux de la défense et de la sécurité intérieure. Ce modèle de «responsabilité partagée» présente l'armée comme un acteur clé dans la gestion des politiques de sécurité, mais tout en maintenant un équilibre avec le pouvoir civil. Rebecca Schiff (1995, 2009), quant à elle, a développé le modèle de la «concordance», qui rejette l'idée d'une séparation nette entre autorités civiles et militaires. Elle prône un partage du pouvoir, avec un dialogue constant et une coopération entre les acteurs militaires, politiques et sociaux, ce qui permet de garantir une stabilité des relations civile-militaires et d'éviter que l'armée ne prenne le pouvoir. Cependant, ces théories classiques et alternatives se sont avérées limitées lorsqu'il s'agit de rendre compte des réalités spécifiques de pays comme le Burkina Faso, où l'armée a longtemps exercé une influence majeure sur les décisions politiques.

Les théories néo-institutionnalistes ont émergé comme une réponse à ces critiques. Des auteurs comme Peter A. Hall et Rosemary C. R. Taylor (1997) ont mis en évidence l'importance des institutions dans le façonnement des décisions politiques et des processus sociaux. Le néo-institutionnalisme, à travers ses différentes branches (rationnel, historique, sociologique), insiste sur l'impact des institutions sur les acteurs politiques et sur la manière dont elles conditionnent les choix des gouvernements, en particulier dans des contextes de transition. Ces analyses sont particulièrement utiles pour comprendre comment les mécanismes institutionnels hérités du passé peuvent structurer les réponses aux défis sécuritaires. En outre, le modèle de la «path dependence» (dépendance au sentier), qui a émergé dans les années 1990, met l'accent sur l'influence persistante des choix historiques sur les décisions actuelles (Palier, 2014). Selon ce modèle, les politiques publiques passées, les institutions et les choix réalisés dans le passé conditionnent fortement les décisions présentes, ce qui peut expliquer pourquoi certaines structures, malgré les réformes, demeurent inefficaces ou inadaptées face aux nouvelles menaces, comme le terrorisme.

I.4. Questions de recherche

Cette recherche s'interroge: Comment les mécanismes institutionnels hérités du système Compaoré et de sa chute expliquent-ils les faiblesses de l'armée burkinabè face au terrorisme? De façon spécifique, cette étude se pose les questions suivantes:



En quoi l'héritage des relations civile-militaires sous le régime de Compaoré influence-t-il la stratégie de lutte contre le terrorisme?

Comment la transition vers une gouvernance démilitarisée depuis 2015 a-t-elle affecté l'efficacité de l'armée face aux attaques terroristes pendant la gouvernance de Kabore?

1.5. Objectif général de la recherche

L'objectif général de cette recherche est d'analyser comment les mécanismes institutionnels issus du système Compaoré et de sa chute influencent la lutte de l'armée burkinabè contre le terrorisme depuis 2015. En particulier, il s'agira de:

Analyser la continuité des pratiques et des mécanismes hérités du régime Compaoré dans les stratégies militaires actuelles sous l'ère Kaboré.

Étudier l'impact des réformes politiques et sécuritaires initiées depuis l'insurrection de 2014 sur la capacité de l'armée à lutter contre le terrorisme.

1.6. Hypothèses de la recherche

Cette recherche part de l'hypothèse que les mécanismes institutionnels hérités du système Compaoré, expliquent en grande partie les faiblesses de l'armée burkinabè dans la lutte contre le terrorisme. En particulier:

L'armée burkinabè, en raison de son implication historique dans les affaires politiques, rencontre des difficultés à s'adapter à une lutte antiterroriste moderne et coordonnée.

La transition vers une gouvernance démilitarisée depuis 2015 a créé des divergences dans les stratégies militaires face au terrorisme.

1.7. Justification de la recherche

Cette recherche est justifiée par le besoin d'une compréhension approfondie des mécanismes institutionnels qui influencent la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso pendant le pouvoir de Roch Marc Christian Kabore. Bien que le gouvernement ait entrepris des réformes sécuritaires et politiques depuis l'insurrection de 2014, ces réformes ont été freinées par les résistances internes au sein des forces armées, qui ont continué d'exercer une influence significative sur la gestion de la sécurité nationale jusqu'à la chute du Président Kabore. L'analyse des mécanismes institutionnels passés à travers le prisme de la *path dependence* permet de mieux comprendre pourquoi les forces armées ont peiné à s'adapter aux défis modernes, en



dépité des efforts de réformes. L'importance de cette recherche réside dans la compréhension des dynamiques politiques et militaires qui sous-tendent les réponses à la menace terroriste au Burkina Faso. En explorant les héritages du régime de Compaoré et leur influence sur l'arsenal sécuritaire actuel, cette étude permettra de proposer des pistes pour une réforme plus efficace et adaptée aux besoins actuels du pays. Elle contribuera également à enrichir la littérature sur les relations civile-militaires et à offrir des perspectives sur la manière dont les choix institutionnels passés affectent la gestion de la sécurité dans des contextes de crise.

1.8. Innovation technologique de la recherche

L'innovation de cette recherche réside dans l'application du modèle de path dependence, une approche novatrice dans l'analyse des enjeux sécuritaires au Burkina Faso. En examinant l'impact des choix politiques passés sur les décisions actuelles des forces armées, cette étude propose une nouvelle perspective sur les défis auxquels le pays est confronté. L'utilisation de cette théorie permettra de mieux comprendre les blocages institutionnels et les divergences dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme. Elle offrira également des éclairages sur les raisons pour lesquelles, malgré les réformes entreprises sous la présidence de Kabore, successeur civil de Compaoré, son pouvoir a été renversé par un coup d'État militaire en janvier 2022, mené par des acteurs clés de la lutte contre le terrorisme, soulignant ainsi la complexité des dynamiques civile-militaires et leurs effets sur la stabilité politique et sécuritaire du pays.

2. Matériel et méthodes

2.1. Le site ou champ de l'étude

L'étude se concentre sur l'impact des mécanismes institutionnels hérités du régime Compaoré sur la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, en particulier après l'insurrection populaire de 2014. Elle couvre la période de 2015 à 2021, marquée par un changement politique majeur suite à la transition démocratique. Cette période est cruciale car elle correspond à l'émergence du terrorisme au Burkina Faso, notamment après l'attaque du 15 janvier 2016, et aux réformes politiques et sécuritaires entreprises pour répondre à la menace. L'étude examine comment les structures militaires et politiques héritées du régime précédent influencent l'efficacité des forces armées dans leur riposte au terrorisme. Elle s'intéresse également aux ten-



sions entre la nécessité d'une présence militaire dans la gestion de la sécurité et le processus de démilitarisation du pouvoir politique. Cette période permet de saisir les défis de la modernisation de l'appareil sécuritaire face aux héritages institutionnels.

2.2. Méthodologie de l'étude

Cette étude adopte une méthodologie qualitative, combinant une analyse documentaire et quelques entretiens semi-structurés pour examiner les mécanismes institutionnels hérités du régime Compaoré et leur impact sur la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. La méthodologie qualitative a été choisie pour sa capacité à explorer en profondeur les dynamiques sociales et politiques complexes, ainsi que pour sa souplesse à traiter des sujets sensibles, comme les relations civile-militaires et les résistances institutionnelles. Cette approche permet de saisir les perceptions et les pratiques des acteurs concernés, ce qui est essentiel pour comprendre l'influence persistante des structures héritées dans un contexte de réformes et de transition politique.

L'analyse documentaire constitue la première étape de la méthodologie. Elle repose sur l'examen de documents primaires (lois, décrets, rapports officiels) et secondaires (travaux de recherche, analyses politiques) pour identifier les mécanismes institutionnels hérités du régime Compaoré. Cette méthode est adaptée car elle permet d'obtenir une vision complète des réformes politiques et sécuritaires post-2014, tout en mettant en lumière les continuités dans les stratégies de sécurité (Palier, 2014). De plus, l'analyse documentaire est souvent utilisée dans les études sur les institutions et la politique publique pour comprendre les processus historiques et structurels qui influencent les décisions actuelles (Pierson, 2000).

Les entretiens semi-structurés, quant à eux, permettent de recueillir des données qualitatives auprès d'acteurs clés, tels que des responsables politiques, des militaires et des experts en sécurité. Cette méthode est particulièrement pertinente pour étudier les dynamiques complexes et les perceptions des acteurs, en offrant un équilibre entre la structure et la flexibilité des questions posées (Kvale, 2007). Les entretiens semi-structurés facilitent également l'exploration des divergences d'opinions, des résistances internes et des tensions entre les forces armées et les autorités civiles, éléments cruciaux pour comprendre l'impact des héritages institutionnels sur la lutte contre le terrorisme.



2.3. Le type d'étude

Le type d'étude réalisé est une étude de cas explicative qui cherche à expliquer les mécanismes institutionnels ayant conduit aux difficultés rencontrées par l'armée burkinabè dans sa riposte face au terrorisme. Cette approche est justifiée par la volonté d'explorer les relations entre les pratiques passées et leur impact sur la gestion sécuritaire contemporaine. L'étude s'inscrit dans une démarche compréhensive et analytique, comme le préconise la méthodologie qualitative, pour interpréter les relations entre institutions politiques et forces armées (Maxwell, 2012).

3. Revue de littérature de l'étude

3.1. Revue théorique de littérature

La théorie des relations civile-militaires a longtemps occupé une place centrale dans les études politiques, notamment pour comprendre le rôle de l'armée dans la gestion des affaires politiques et sécuritaires. Samuel Huntington (1957) a posé les bases de cette théorie avec son concept de "séparation des pouvoirs", affirmant que pour garantir une démocratie stable, il est essentiel que l'armée reste apolitique et subordonnée à un contrôle civil. Cette idée a dominé les débats sur les relations civilo-militaires, suggérant que l'armée devrait se concentrer exclusivement sur ses fonctions de défense sans interférer dans la politique intérieure.

Cependant, cette vision a été largement critiquée pour son approche rigide. L'approche de Douglas Bland (1999) a proposé un modèle plus flexible, où l'armée et les autorités civiles partagent une responsabilité dans la gestion de la sécurité. Cette vision du contrôle démocratique des forces armées reconnaît l'importance de l'armée dans la gestion des politiques de défense tout en maintenant un équilibre avec l'autorité civile. Rebecca Schiff (1995) a quant à elle introduit le concept de "concordance" dans les relations civile-militaires, plaidant pour une coopération continue et un dialogue constant entre les acteurs militaires, politiques et sociaux, afin de garantir une stabilité.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la théorie de la dépendance au sentier (*path dependence*), développée par Pierson (2000) et Le-cours (2002), est également d'une grande pertinence. Selon cette approche, les décisions politiques passées conditionnent fortement les trajectoires actuelles, ce qui peut expliquer pourquoi certaines institutions, malgré les réformes, restent inadaptées face aux nouveaux défis sécuritaires. En



appliquant cette théorie au Burkina Faso, on comprend mieux pourquoi les mécanismes institutionnels hérités du régime Compaoré continuent de structurer la réponse des forces armées face au terrorisme, malgré les changements politiques de 2014.

La théorie néo-institutionnaliste, notamment les travaux de Hall et Taylor (1997), fournit une autre perspective théorique en soulignant l'importance des institutions et de leurs impacts sur les choix politiques. Cette théorie s'avère utile pour analyser comment les décisions institutionnelles passées, notamment celles du régime Compaoré, façonnent encore la gestion sécuritaire du pays.

3.2. Revue empirique de littérature

L'étude des relations civile-militaires et de leur impact sur la gestion de la sécurité dans les régimes postcoloniaux a suscité de nombreux travaux empiriques. En Afrique, des chercheurs tels que Niandou Souley (2008) et Kimba (2008) ont exploré le rôle des forces armées dans les processus politiques, soulignant l'influence persistante de l'armée dans la gestion des affaires politiques et sécuritaires, même après les transitions démocratiques. Les travaux de Saidou (2017) sur la réforme de l'armée au Burkina Faso après l'insurrection de 2014 révèlent que, bien que des réformes aient été entreprises pour démilitariser le pouvoir politique, l'armée continue d'exercer une influence significative sur la gestion de la sécurité, rendant les réformes difficiles à mettre en œuvre.

Au Burkina Faso, des études récentes ont examiné l'efficacité des réformes politiques et sécuritaires post-2014, montrant que l'héritage institutionnel du régime Compaoré a entravé l'adaptation des forces armées face aux nouvelles menaces terroristes. Selon Ouedraogo (2015), bien que la transition démocratique ait introduit des réformes, l'armée continue de jouer un rôle clé dans la gestion de la sécurité, ce qui limite la capacité de l'État à adopter des stratégies de lutte contre le terrorisme plus modernes et coordonnées.

Les recherches de Bationo (2019) ont aussi montré que la dissolution du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) en 2015, bien qu'un symbole de rupture avec le passé, a fragilisé les capacités de l'armée face aux attaques terroristes, en raison du vide de pouvoir laissé par la disparition de cette unité élite. La dissociation entre les différentes forces de sécurité, décrite par Saidou (2017), a également créé des tensions au sein de l'armée et



entre les autres corps de sécurité, ce qui a nui à la coordination des efforts pour combattre les groupes terroristes.

L'analyse des forces armées burkinabè sous l'ère Kaboré a révélé un contraste entre les réformes institutionnelles mises en place et la réalité des structures militaires héritées du régime Compaoré. Les travaux de Loada (2019) sur la participation citoyenne et la réforme de la sécurité au Burkina Faso illustrent comment la militarisation historique a retardé l'adoption de nouvelles stratégies efficaces de lutte contre le terrorisme, malgré des tentatives de réformes dans les années post-2014.

Ainsi, bien que des réformes aient été entreprises pour moderniser l'armée et améliorer sa réponse aux menaces terroristes, l'influence persistante des structures héritées de l'époque Compaoré continue de limiter leur efficacité. Ces travaux empiriques soutiennent l'hypothèse que la dépendance au sentier institutionnel est un facteur clé expliquant les difficultés rencontrées par les forces armées burkinabè dans leur lutte contre le terrorisme.

4. Présentation et discussion des résultats

Cette recherche aboutie principalement à deux résultats majeurs. Le premier aborde l'héritage intentionnel (4.1) et le second la tendance à l'inertie des institutions (4.2).

4.1. L'influence de l'héritage intentionnel de l'ère Compaoré

Les choix politico-institutionnels opérés dans l'appareil sécuritaire par le passé a influencé la lutte contre le terrorisme sous l'ère Kaboré. Ce résultat s'explique d'une part par le rôle stratégique que l'armée a joué et continue de jouer dans le jeu politique (4.1.1) et la continuité des modes d'organisation des composantes opérationnelles du secteur de la sécurité d'autre part (4.1.2).

4.1.1. L'armée, un acteur toujours stratégique de la vie politique

Depuis 1966, les militaires ont toujours été membres des sphères de décisions politiques au Burkina Faso. Ils ont toujours gardé une mainmise sur la chose politique au niveau des gouvernements qui se sont succédé. Cette situation a forgé des liens inextricables entre l'armée et l'exercice du pouvoir politique au Burkina Faso.

Les analyses permettent de noter que l'armée burkinabè semble n'avoir pas réalisé, jusque-là, qu'il puisse se mettre en place un pouvoir politique



sans qu'elle ne soit présente dans les sphères de décisions (Sampana, 2015: 48). Ainsi, l'armée continue de jouer un rôle d'accompagnement de l'autorité civile dans les affaires politiques, au lieu que l'appareil militaire rende des comptes à l'autorité civile. C'est pourquoi en dépit des réformes engagées à la faveur de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, l'armée conserve toujours un rôle et un pouvoir qui vont au-delà des casernes. L'armée semble avoir, historiquement, construit et conservé une sorte de peur vis-à-vis des dirigeants, la peur d'être renversée par exemple; et les impératifs de composer avec elles s'imposent. Ainsi, son mode d'organisation ou le monopole qu'elle a dans l'usage des armes et des moyens coercitifs, semble lui conférer l'avantage du rapport de force sur les civils (Finer, 2006). C'est dans ce sens par exemple, que depuis le régime de Blaise Compaoré, les autorités politiques sont appelées à négocier avec elle, à engager des pourparlers qui débouchent toujours sur la satisfaction en tout ou en partie de leurs revendications (Sampana, 2015: 45).

Les limites opérationnelles de l'armée nationale face aux défis du moment apparaissent, dans ce sens, comme un produit des réalités sociales et institutionnelles opérées dans le passé. «Le choix du président Kafando de nommer par la suite le lieutenant colonnel Zida au poste de premier ministre [sous la Transition Politique de 2014] montre que le pouvoir civil reste subordonné au pouvoir militaire» (Boukari-Yabara, 2015: 31).

Au Burkina Faso, depuis 1960 jusqu'au régime Kaboré, le pouvoir a toujours été exercé, à trois exceptions près, par des militaires. Cette situation était, d'office, une fenêtre d'opportunité aux militaires de cogérer le pouvoir et de s'immiscer dans les affaires politiques. A la faveur de l'insurrection populaire, le Burkina Faso a renoué avec la démocratie et c'est pourquoi des nouvelles dispositions constitutionnelles ont été prises pour écarter les militaires de la course pour la présidentielle (Article 12). Ce nouveau démocratique va plus tard faire face à un dilemme avec la lutte contre le terrorisme alors que le premier Gouvernement du Président Kaboré était composé sans aucun militaire. Ainsi, on est tenté de lier la lutte contre le terrorisme à des compétences militaires, prioritairement, et par ricochet le retour des militaires dans la gestion du pouvoir politique étant donné que le pays est dirigé par un Président civil. Le décret No2021-1011 du 14 octobre 2021 portant nomination de Aimé Barthélemy Simporé, au poste du Ministre de la défense nationale et des anciens combattants en remplacement du Chef de l'Etat alors qu'il était jusque-là ministre délégué témoigne



jusqu'où la lutte contre le terrorisme requiert des compétences militaires, un retour du militaire dans le champ politique.

La répartition des pouvoirs consacre, selon la Constitution, un quasi-monopole au Chef de l'État un pouvoir de déploiement des forces armées. Cette situation signifierait, selon Samy Cohen, que dans la lutte contre le terrorisme, un Président démocratiquement élu a de fortes chances de ne pas avoir la compétence nécessaire pour assumer les charges que lui confère la Constitution qui lui a permis d'être élu (Samy, 2008: 23). Cela pose la problématique de la gestion de la guerre par un civil dans un contexte de lutte antiterroriste et surtout quand la subordination du militaire au politique demeure un sujet à débat. Si le monopole de la « décision de guerre » ou le déploiement des forces militaires est quasi détenu par le Chef de l'État, cette ombre de l'exécutif peut véhiculer la « main politique » dans des affaires purement militaires. Cette ingérence des gens d'armes dans le champ politique qui a un lien avec les trajectoires historiques et les mécanismes institutionnels opérés par le passé peut saper les efforts déployés par l'armée nationale pour relever les défis sécuritaires.

4.1.2. La continuité des modes d'organisation des composantes opérationnelles du secteur de la sécurité

La dégradation de la situation sécuritaire a mis à nu les limites organisationnelles dans les rangs des composantes du secteur de la sécurité. Régis par les dispositions de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique, la police nationale est une force paramilitaire composée de personnels fonctionnaires, organisée autour de la Direction Générale de la Police Nationale. Contrairement, la Gendarmerie, force militaire qui a rang d'armée, est régie par les dispositions de la loi n° 2008/AN du 28 mai 2008 portant statut général des personnels des Forces armées nationales est organisée autour d'un État-major. Face aux menaces terroristes qui n'excluent aucune partie du territoire burkinabè depuis 2016, si les attributions de chaque composante de la sécurité ne sont pas clairement définies, il peut en résulter un déphasage entre les compétences et le contexte n'est pas à exclure.

La police et la gendarmerie remplissent quatre fonctions communes mais répondent devant différents ministères, comme l'indique la loi no032 relative à la sécurité intérieure à ses articles 18 et 19. Elles assurent le respect de la loi et le maintien de l'ordre et par voie de conséquence, la sécurité



des citoyens sur une partie ou l'étendue du territoire même si la police a un statut de force civile ou paramilitaire.

Cependant, nulle part dans cette loi no032, il n'est reconnu à la Gendarmerie, la mission d'assurer la surveillance du territoire, la protection des institutions, des populations et des biens. Ce qui relève pourtant des compétences de la police. C'est pourquoi, suite à la tension qui prévalait entre gendarmes et policiers au sein de la garde présidentielle en 2020, L'UNAPOL avait fait observer que la Sécurité Présidentielle est du «ressort de la défense civile qui est l'apanage de la Police Nationale» alors que des gendarmes jouent ce rôle au sein du Groupement de sécurité et de protection républicaine (GSPR). En plus des missions communes, en tant que force militaire, la gendarmerie assure l'exécution des activités de police judiciaire conformément aux dispositions du code de la justice militaire et la défense opérationnelle du territoire.

Cette situation semble rattrapée le mode opératoire de la police et des autres corps paramilitaires. Lors d'une conférence de presse tenue le 23 septembre 2019 à Ouagadougou, L'UNAPOL a déploré le fait que la police et les autres corps paramilitaires ne soient pas suffisamment impliqués dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. Car, pour eux, certaines armes leur sont refusées, des armes pourtant acquises par le budget du ministère de la sécurité et pour cause que la police aurait une mission civile. Selon leur secrétaire général, Armiyaho B. Zongo, il s'agirait d'un détournement d'armes et ils exigent leur restitution faute de quoi, les policiers quitteraient les zones où l'utilisation des armes allait permettre une meilleure efficacité.

La loi n° 032 portant sécurité intérieure décrit les compétences territoriales dévolues à chaque corps. En particulier, l'article 16 de cette loi qui définit les compétences territoriales de ces forces reste imprécis. Cependant, la traditionnelle répartition qui voudrait que les missions de sûreté et de maintien de l'ordre dans les centres urbains soient confiées à la Police et celles des centres semi-urbains et ruraux à la Gendarmerie s'est davantage compliquée au fil des années avec le processus d'urbanisation et le phénomène terroriste. L'urbanisation a eu pour conséquence immédiate l'accroissement des demandes d'ouverture de commissariats de police ; ce qui n'est pas sans impact sur l'occupation territoriale des forces. Cette situation est davantage aggravée avec la généralisation de l'insécurité qui est devenue une menace sans frontière (Saidou, 2019) attaquant les commissariats des centres urbains.



4.2. La tendance à l'inertie des institutions

L'analyse des résultats montre que la recrudescence des attaques terroristes a obligé le régime Kaboré à introduire de nouvelles logiques institutionnelles (4.2.1). Ce qui aurait produit des divergences dans le processus de riposte armée dans la lutte contre le terrorisme (4.2.2).

4.2.1. Le changement des institutions, épice de la paralysie de la lutte

La mise en œuvre de certaines mesures ou réformes politiques et institutionnelles, qu'elles paraissent marginales ou inclusives, sont susceptibles d'introduire de nouvelles logiques ou nouvelles dynamiques qui peuvent se révéler irréversibles par la suite. On parle ainsi de réformes innovatrices ou *path-shifting change*. Pour le cas du Burkina Faso, notamment dans le contexte sécuritaire, les réformes au niveau de l'appareil militaire se sont révélées plutôt dépendantes à des sentiers passés de sorte que les nouvelles options institutionnelles induisent certes des changements mais dans la même direction héritée du système Compaoré. C'est pourquoi, quelques tentatives de rupture sinon de retouches avec le chemin de dépendance de l'ancien régime Compaoré se sont révélées contreproductives, au regard du défi sécuritaire.

Face aux enjeux aussi bien sécuritaires que démocratiques pots-insurrection 2014 notamment, les autorités de la Transition ont engagé des actions de ruptures avec l'ancien régime déchu de Blaise Compaoré. Ces actions qui ont été poursuivies et renforcées par le régime Kaboré, se sont traduites, entre autres dans l'appareil militaire, par une dissolution de l'ancien Régiment de Sécurité Présidentielle et par la suite, après l'installation du Gouvernement Kaboré, par une disqualification des anciens officiers militaires.

La stabilité politique a été considérée comme l'instrument clé du pouvoir des 27 ans de Blaise Compaoré. L'usage de cet instrument a valu le coût de la construction, par décret présidentiel en 1995, d'une armée d'élite, le Régiment de sécurité présidentielle (RSP), considérée comme une «armée dans l'armée». Le RSP est dissout le 25 septembre 2015 après le putsch avorté du 17 septembre 2015, et désarmé officiellement le 7 octobre 2015 à la suite d'une cérémonie sobre. Le RSP a été constitué à partir de 1300 soldats soit environ 10% des effectifs de l'armée. A sa dissolution, environ 10% de ce même effectif a quitté les rangs. Le démantèlement du RSP à la suite du



putsch manqué de 2015, a été considéré à plusieurs égards comme un acte qui a précipité la déstructuration de l'armée nationale. Les autorités de la Transition et plus particulièrement le pouvoir en place n'ont pas pris la mesure du vide que la dissolution du RSP allait créer. Il est curieux que des voix de l'extérieur du Burkina Faso soutiennent vaille que vaille la disparition d'une unité comme le RSP, comme pour mieux fragiliser le Burkina face au péril islamiste qui a conduit à la quasi banqueroute de certains Etats dont la qualité du personnel et le dévouement à la Nation laissait à désirer. Le piège géopolitique est clair: tuer le «chien méchant» du supposé puissant voisin, pour passer en préséance. Cet extrait d'une déclaration du service de communication du RSP montre en quoi ce corps n'allait pas digérer sa dissolution.

Le président Blaise Compaoré s'est entouré d'officiers militaires avec lesquels il a partagé le pouvoir pendant 27 ans. Le coup de balai de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a mis fin à ce règne et les tentatives de coup d'État qui s'en sont suivies ont emporté bon nombre d'officiers militaires, les plus proches ou ceux ayant mené la Transition politique de 2015. Le général Gilbert Diendéré, l'ancien chef d'état-major particulier de l'ex-président et le général Djibril Bassolé, son ancien ministre des Affaires étrangères de Blaise Compaoré étaient du cercle des officiers qui, avec Blaise Compaoré, avaient «cadenassé l'État» pendant 27 ans, indique le président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE), Emmanuel Dupuy, dans une interview de l'Agence Anadolu, en juin 2021.

Ces «généraux ont été mis à l'index par les nouvelles autorités, notamment le président Roch Marc Christian Kaboré, arrivé au pouvoir en novembre 2015 et réélu en novembre 2020» (Dupuy, 2021) et pas seulement. Puisque les principaux officiers militaires qui ont dirigé la Transition politique ont été emportés par les mêmes vagues. «Ma mise à l'écart dès la fin de la Transition, je la supporte patiemment dans l'intérêt supérieur du Burkina Faso. Je refuse un quelconque affrontement avec les nouvelles autorités et je choisis de gagner ce combat, comme d'habitude, dans le silence et dans le calme » confiait Yacouba Isaac Zida dans son livre « Je sais qui je suis » (Zida, 2018).

Ce processus de mise à l'écart, sinon de disqualification, des officiers dont le plus emblématique et récent est celui de Auguste Denise Barry. Visé par une enquête de déstabilisation, tout a commencé quand le 4 janvier 2018 il a été entendu, inculpé et placé sous mandat de dépôt en première



comparution, par le procureur militaire. La brusque rupture des nouvelles autorités politiques avec les chantiers des 27 ans de règne dont elles-mêmes ont été les artisans sinon les produits du système ont nui au dispositif de riposte.

L'exclusion de ces anciens hauts gradés des postes stratégiques priverait l'armée de certaines compétences notamment au niveau de la collecte et la gestion de l'information, le renseignement par exemple. En clair, en mettant ces militaires à l'écart, il y a un risque qu'ils s'organisent pour s'opposer à leur marginalisation. Le nouveau pouvoir conduit par Roch Marc Christian Kaboré s'est inscrit dans le sentier de Blaise Compaoré qui consistait à «diviser pour mieux régner».

4.2.2. Les divergences dans le processus de riposte militaire

L'introduction des nouveaux enjeux sécuritaires à partir de 2015 a questionné l'organisation des forces de sécurité notamment les rapports qu'elles entretiennent entre elles d'une part et avec la lutte contre le terrorisme d'autre part.

Face à une menace qui concerne tout le secteur de la sécurité, il y a de quoi s'inquiéter si la cohésion entre les forces de défense et de sécurité est mise à rude épreuve. Ainsi, lorsque certaines forces se positionnent au-dessus des autres ou qu'elles sont plus privilégiées cela peut non seulement créer des rivalités en leur sein mais aussi et surtout handicaper la mise en œuvre de la stratégie de riposte militaire. Le système Compaoré, au cours des 27 dernières années qu'il a duré, a accordé une place importante à l'armée par rapport aux autres corps, une dynamique qui s'est renforcée au fil des ans.

Dans un premier temps, avec l'institution du RSP, qui bénéficiait déjà des avantages en matière de formation et d'équipement militaire, les autres corps étaient relégués au second plan, aux rôles secondaires. Le RSP avait ainsi, «la haute main sur les services de renseignements et des missions délicates». Il avait expressément pour fonction d'intervenir à l'intérieur et à l'extérieur pour le compte du président Compaoré (Gondé, 2016). Ce qui relève d'un point de vue organisationnel et opérationnel d'une incohérence avec l'existence des autres forces de sécurité.

Si la mise en place de cette armée d'élite considérée comme une «armée dans l'armée», apparaît comme la manifestation d'une confusion entre sécurité intérieure et extérieure d'une part et des velléités hégémoniques de



l'armée d'autre part, la gestion de la sécurité depuis la Transition politique de 2014 jusqu'à l'avènement du terrorisme, depuis 2015, s'est inscrite dans cette même continuité. La Transition politique conduite par Michel Kafando avait juste après l'élection de 2015, précisément le 8 décembre 2015, instauré une nouvelle commission pour l'élaboration du plan stratégique des forces armées, composée exclusivement des gradés de l'armée. En engageant ce chantier alors qu'un nouveau Président venait d'être élu, futur nouveau chef suprême des armées, était vu comme une stratégie de l'armée pour être en avance sur les autres forces avant l'installation du nouveau Président et de le mettre ainsi devant un fait accompli (Saidou, 2017).

La commission qui a piloté cette réflexion, il faut le noter, était déjà en contradiction avec les propositions de la Commission de réconciliation nationale et des réformes (CRNR) qui proposait des états généraux de la défense, chose qui faisait large ouverture aux civils. En particulier, les réflexions de cette commission se sont poursuivies jusqu'à l'adoption du plan stratégique de l'armée le 24 octobre 2017 alors même que les autorités avaient déjà lancé le forum sur la sécurité tenu du 24 au 26 octobre 2017, un forum qui, selon Abdoul Karim Saidou, visait l'identification des pistes pour une «réforme globale» (Saidou, 2019 : 11). Cette situation héritée du système Compaoré est décrite par Jérémie Bationo. Ce dernier indique que la prise du décret portant politique de défense était exclusive, ayant été rédigé par des experts militaires du ministère de la défense uniquement (Bationo, 2019).

Le président Roch Marc Christian Kaboré a certes voulu des réformes, mais des réformes qui se sont rangées dans la dynamique de ses prédécesseurs. C'est pourquoi, quelques jours avant l'attaque de janvier 2016, soit le 6 janvier, il a reçu le chef d'État-major pour discuter de la situation sécuritaire. Cette démarche du chef de l'État est considérée par plusieurs observateurs comme une velléité hégémonique de l'armée sur les autres corps. Il ignore que si le chef d'État-major est mieux placé pour traiter des questions de défense, il ne l'est pas forcément pour des questions de sécurité. C'est le cas aussi de la dissolution du RSP et son remplacement par le GSPR, une unité mixte, qui a consacré à l'armée le monopole du commandement en le rattachant à l'État-major. La dépendance au sentier permet de comprendre comment, en dépit de la réforme, l'armée n'a pas quitté la garde présidentielle. Elle s'est faite une place hégémonique alors que la



lutte contre le terroriste est devenue une «menace sans frontière» (Saidou, 2017), qui demande une synergie d'action de toutes les forces.

Les rivalités au sein des forces de défense et de sécurité sont restées de plus en plus fréquentes avec la lutte contre le terrorisme alors qu'elles étaient absentes, presque, jusque-là, avant l'insurrection 2014. Ainsi, on peut «constater qu'au lieu que les forces de défense et de sécurité agissent de manière complémentaire, elles se sont parfois révélées antagonistes, tendant même à se neutraliser». Bagayoko relève que récemment, le fait qu'une nouvelle Compagnie républicaine de sécurité (CRS) ait été soumise à la même formation de base que les jeunes militaires, a eu pour effet de gonfler l'ego des premiers et rendu jaloux les seconds.

Une rivalité qui ne facilite pas l'opérationnalisation de l'Agence nationale du renseignement (ANR). Un rapport intitulé le «Nord du Burkina Faso: que cache le jihad» avait documenté cette situation marquée par les rivalités. Les auteurs du rapport estiment que la faible efficacité de la riposte armée dans le nord est en partie due à «la rivalité historique entre police et gendarmerie [qui] nuit à leur efficacité». Le climat délétère au sein des forces armées, à savoir les instincts grégaires entre policiers et gendarmes, pose l'épineuse question de la coordination à la tête de la sécurité. La réponse à cette interrogation est souvent analysée comme la pièce manquante qui peut éviter les «luttues de ventre» ou les tensions corporatistes qui nuisent à l'efficacité militaire globale face aux défis sécuritaires.

C'est dans ce sens qu'une «personnalité civile avec des capacités analytiques élevées, par exemple un journaliste de très haut niveau ou un politologue pourraient être nommée à la tête du département de la sécurité. Une telle nomination pourrait avoir l'avantage d'éviter la frustration chez les différents éléments de la police, la gendarmerie, les militaires et permettrait à tout le personnel d'être aligné sur une même échelle d'évaluation» (Zida, 2018: 325). Cette analyse qui vient d'un ancien chef militaire de l'armée burkinabè est ce que Clausewitz avait relevé en affirmant que c'est le politique civil qui doit concevoir «les grandes lignes d'une guerre, car lui seul détient une connaissance interne de la situation politique que le chef militaire, simple spécialiste, ne peut posséder» (Clausewitz, 1955)

En d'autres termes, le président de la République et le ministre de la Défense n'ont pas besoin de «tout savoir». «Ils doivent acquérir une vision globale permettant une synthèse entre différentes contraintes politiques et économiques, diplomatiques et militaires, industrielles et technologiques. Ils



doivent arbitrer entre le possible et le souhaitable, entre le risque politique et l'avantage stratégique. Ils n'ont pas besoin de connaître tous les détails de la fabrication d'un nouveau missile ou d'un avion moderne mais de savoir si ses caractéristiques générales sont compatibles avec les choix politico-stratégiques et les ressources financières du pays» (Cohen, 2008: 26-27). Cette situation semble être la résultante de nombreuses années de politisation de l'armée. Les autorités du régime Kaboré sont conscientes de la politisation de l'armée sous le pouvoir de Blaise Compaoré. C'est pourquoi, la situation dénote simplement de leur inquiétude du chemin de dépendance de la forte politisation de l'armée tracé par le système Compaoré. Ce fut le point de vue de Saidou quand il affirmait que «gestion des militaires politisés demeure un grand défi pour la stabilité du pouvoir de Kaboré» (Saidou, 2017: 8). Ce serait peut-être la même compréhension que le président Kaboré a eu dès son élection quand il indiquait clairement qu'il ne «mettra pas un militaire dans le gouvernement», chose qui s'inscrivait dans la dynamique de la dépolitisation. Mais, des velléités de résistance à la dépolitisation se sont clairement manifestées car «les militaires n'ont pas encore intégré l'idée qu'il puisse se mettre en place un pouvoir politique sans qu'ils n'en soient des parties prenantes» (Sampana, 2015: 48).

5. Conclusion

Dans ce travail, il s'agissait d'analyser comment les mécanismes institutionnels opérés dans le passé peuvent-ils conditionner la lutte de l'armée nationale contre le terrorisme sous le régime Kaboré. Ainsi, l'analyse s'est appuyée sur la question principale suivante: comment les mécanismes institutionnels hérités du système Compaoré et de sa chute permettent-ils d'expliquer les actions de l'armée burkinabè face aux défis sécuritaires sous le régime Kaboré? Cet objectif s'inscrit dans l'hypothèse que les configurations institutionnelles de l'appareil militaire opérées dans le passé conditionnent, ont structuré et déterminé les mécanismes de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso sous le régime Kaboré.

Pour ce faire et dans une démarche hypothético-déductive, nous sommes partis du modèle théorique fondé sur le *path dependence*, ou la dépendance au sentier perçu dans les analyses récentes comme un développement majeur en science politique (Lecours, 2002). Même si plusieurs approches théoriques peuvent appréhender les facteurs qui expliquent les actions des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, ce mo-



dèle semble être le plus à même de rendre compte de la continuité des choix historiques à mesure qu'ils s'inscrivent dans le temps.

A l'issue de cette étude basée sur une analyse qualitative documentaire et d'entretiens, nos résultats confortent l'hypothèse que les difficultés et les limites que les forces armées burkinabé ont rencontrées dans la lutte contre le terrorisme sous l'ère Kaboré résultent du poids des décisions d'ordre historique notamment les choix politiques et institutionnels opérés dans le passé, sous le régime de Blaise Compaoré.

En particulier, la qualité du dispositif de riposte des forces armées nationales face à la récurrence et à la recrudescence des attaques terroristes s'explique par un héritage intentionnel lié aux choix politico-institutionnels opérés dans l'appareil sécuritaire durant le règne de 27 ans de Blaise Compaoré, et même au-delà. Cela se traduit par la forte présence et le rôle stratégique que l'armée continue de jouer dans le jeu politique d'une part et la continuité des modes d'organisation des composantes opérationnelles du secteur de la sécurité alors que de nouveaux défis se présentent au pays depuis 2015. Ces facteurs ont constitué un legs complexe pour les acteurs dans la lutte contre le terrorisme.

Aussi, il y a une sorte d'inertie des institutions, au niveau militaire comme au niveau politique, indiquent-ils. C'est pourquoi le changement des institutions sous le régime Kaboré a d'une part paralysé la lutte et d'autre part créé des divergences au sein des acteurs directs de la lutte contre le terrorisme notamment les forces armées nationales.

Notre travail a fait face à un certain nombre de difficultés. En effet, le contexte sécuritaire n'a pas été favorable à l'obtention de réponses souhaitées pour un certain nombre de questions jugées sensibles où relevant du secret-défense. Et surtout, avec le changement de régime, deux fois consécutives, rend complexe les analyses sur les questions sécuritaires. Il serait intéressant en termes de perspectives de mener une analyse comparative avec les régimes militaires intervenus en 2022.

6. Recommandations

L'analyse de la lutte des forces armées nationales face au défi sécuritaire nous enseigne qu'en période de lutte contre le terrorisme sous la présidence de Kaboré, il aurait été plus pertinent d'adapter les institutions politiques et sécuritaires héritées du système Compaoré au contexte actuel, plutôt que de chercher à les remplacer par de nouvelles structures.



En termes de recommandations, les autorités actuelles devraient envisager une approche incrémentale dans la lutte contre le terrorisme, tirant parti des leçons des choix historiques tout en préparant les forces de sécurité à intégrer de nouvelles stratégies plus adaptées aux défis contemporains.

7. Contribution de la recherche

Cet article contribue de manière significative à la recherche en science politique sur la sécurité en Afrique en offrant une analyse approfondie de l'impact des héritages institutionnels sur la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. En appliquant le modèle de la dépendance au sentier, il démontre comment les configurations militaires héritées du régime Compaoré persistent dans la gestion de la sécurité, limitant l'efficacité des réformes entreprises depuis 2014. L'étude enrichit la littérature sur les relations civile-militaires et la gestion des forces armées dans des contextes de transition, mettant en lumière les défis liés à la modernisation de l'appareil sécuritaire dans un cadre démocratique. Elle apporte une perspective originale sur la manière dont les choix politiques passés influencent les stratégies de sécurité contemporaines, tout en soulignant l'importance de comprendre les dynamiques historiques pour réformer efficacement les institutions de sécurité dans des sociétés post-conflit.

8. References bibliographiques

- Gicquel, J., & Avril, P. (2014). *Lexique du droit constitutionnel*. Paris: PUF.
- Ben Allal, A. G. (2018). *Où va l'Égypte? Analyses sous l'angle des relations civiles-militaires*. Éditions Universitaires Européennes.
- Surel, Y. (2015). *La science politique et ses méthodes*. Paris: Dunod.
- Déloye, Y. (1996). *Sociologie historique du politique*. Paris: La Découverte.
- Kimba, I. (2008). *Armée et politique au Niger*. Dakar: CODESRIA.
- March, J. G., & Olsen, J. P. (1989). *Rediscovering institutions: The organizational basis of politics*. New York: The Free Press.
- Pantev, P., Ratchev, V., et al. (2005). *Les relations civilo-militaires et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité: Guide pratique pour officiers, militaires des agences de sécurité et de renseignements et pour les politiciens et experts de la sécurité*. Sofia: Procon.
- Passeron, J. C. (1991). *Le raisonnement sociologique: L'espace non poppérien du raisonnement naturel*. Paris: Nathan.
- Türk, P. (2011). *Le contrôle parlementaire en France*. Paris: LGDJ.
- Pierson, P. (1994). *Dismantling the welfare state? Reagan, Thatcher, and the politics of retrenchment*. New York: Cambridge University Press.



- Schiff, R. L. (2009). *The military and domestic politics: A concordance theory of civil-military relations*. New York: Routledge.
- Seiller, B. (2010). *Le contrôle parlementaire de l'administration*. Paris: Dalloz.
- Sy, A. (2017). *La transparence dans le droit budgétaire de l'État en France*. Paris: LGDJ.
- Bat, J. P. (2015). «Rôle comparé de l'armée dans les processus politiques (Afrique francophone)». *Lettre de L'IRSEM*, (5).
- Bland, D. L. (1999). «A unified theory of military civil relations». *Armed Forces & Society*, 26(1), 7–25.
- Cohen, S. (2008). «Le pouvoir politique et l'armée». *Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 19–28.
- Delori, M. (2014). «Le néo-institutionnalisme du choix rationnel». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 359-367). Presses de Sciences Po.
- Hall, P. A., & Taylor, R. C. R. (1997). «La science politique et les trois néo-institutionnalismes». *Revue française de science politique*, 47(3–4), 469-496.
- Hervier, L. (2014). «Le néo-institutionnalisme sociologique». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 374-383). Presses de Sciences Po.
- Hilgers, M., & Loada, A. (2013). «Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire: Croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso». *Politique Africaine*, (131), 187-208.
- Irondele, B. (2008). «Démocratie, relations civilo-militaires et efficacité». *Revue internationale de politique comparée*, 15(1), 117-131.
- Krause, K. (2003). «Approche critique et constructiviste des études de la sécurité». *AFRI*, 4, 600-612.
- Lauvaux, P. (2010). «Le contrôle, source du régime parlementaire, priorité du régime présidentiel». *Pouvoirs*, (134).
- Lecours, A. (2002). «L'approche néo-institutionnaliste en science politique: Unité ou diversité?». *Politique et Sociétés*, 21(3), 3-19. <https://doi.org/10.7202/000494ar>.
- Lelièvre, G. (2005). «Le contrôle parlementaire en Francophonie». Commission des affaires parlementaires de la francophonie, (15), juillet.
- Luciak, I. (2008). «Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité». In M. Bastick & K. Valasek (Eds.), *Boîte à outils: Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité*. Genève: DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW.
- Niandou Souley, A. (2008). «Mutineries militaires en période de démocratisation». In I. Kimba (Ed.), *Armée et politique au Niger*. Dakar: CODESRIA.
- Ouedraogo, N. B. (2015). «L'armée et l'exercice du pouvoir au Burkina Faso: Enseignements de l'insurrection populaire du 30-31 octobre 2014». Notes internationales *CIDOB*, (106), janvier.
- Palier, B. (2014). «Path dependence (dépendance au chemin emprunté)». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 411-419). Presses de Sciences Po.



- Palier, B., & Bonoli, G. (1999). «Phénomènes de path dependence et réformes des systèmes de protection sociale». *Revue française de science politique*, 49(3), 399-420.
- Payre, R., & Pollet, G. (2014). «Approches socio-historiques». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 98-106). Presses de Sciences Po.
- Saidou, A. K. (2017). «Burkina Faso: Où en est la réforme de l'armée deux ans après l'insurrection populaire?» Note d'analyse du GRIP, Bruxelles.
- Saidou, A. K. (2018). «We have chased Blaise, so nobody can resist us»: Civil society and the politics of ECOWAS intervention in Burkina Faso. *South African Journal of International Affairs*, 25, 36-60.
- Saidou, A. K. (2019). «La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique: Analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger». *Revue internationale de politique de développement*, (11.1), 1-26.
- Sampana, L. (2015). «La démilitarisation paradoxale du pouvoir politique au Burkina Faso». In A. Augé & A. Gnanguénon (Eds.), *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara* (pp. 34-49). Les Champs de Mars, (28).
- Schiff, R. L. (1995). «Civil-military relations reconsidered: A theory of concordance». *Armed Forces & Society*, 22(1), 7-24.
- Schmidt, V. A., & Crespy, A. (2014). «Le néo-institutionnalisme discursif». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 350-359). Presses de Sciences Po.
- Steinmo, S. (2014). «Le néo-institutionnalisme historique». In L. Boussaguet et al. (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 367-374). Presses de Sciences Po.
- Thiriout, C. (2008). «La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne: La difficile resectorisation». *Revue internationale de politique comparée*, 15(1), 21-42.
- Kastner, K. (2005). Quelle culture de défense et de sécurité pour l'Union européenne? Les défis d'une approche civilo-militaire globale pour la Politique européenne de Sécurité et défense (Mémoire de master, École nationale d'administration). pp. 21-24.
- Machalele, M. (2018). Le contrôle de l'Assemblée nationale sur les politiques publiques au Niger: réalisations et perspectives (Mémoire de master, École nationale d'administration, Université de Strasbourg).
- Sampana, L. (2013). Le contrôle semi-démocratique des Forces de Défense et de Sécurité en Afrique de l'Ouest: cas du Burkina Faso et du Sénégal (Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Namur, Département des sciences politiques et sociales).
- Le Pays*. (2019, 24 septembre). Journal *Le Pays* (6924).
- Le Dossier*. (2019, juillet-août). Mensuel d'informations générales et d'enquêtes (30-31).
- Constitution du Burkina Faso. (1991, 2 juin). Constitution du 2 juin 1991, révisée par la loi constitutionnelle 015-2009/AN du 30 avril 2009.



Loi 016-2016/AN. (2016). Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso.

Loi 006-2017/ AN. (2017). Loi portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme.

Loi 040-2017/ AN. (2017). Loi portant modification de l'ordonnance 68-7 du 21 février 1968 portant institution d'un code de procédure pénale.

Loi 041-2017/ AN. (2017). Loi portant organisation, fonctionnement et procédure applicable devant la chambre criminelle.

Loi 055-2017/ AN. (2017). Loi de programmation militaire quinquennale 2018–2022.

Loi 027-2018/ AN. (2018). Loi portant statut de la police nationale.

Loi 025-2018/ AN. (2018). Loi portant code pénal.

Loi 001-2019/ AN. (2019). Loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence déclaré par le décret 2018-1200/PRES du 31 décembre 2018 en application de la loi organique 14/59/AL du 31 août 1959 sur l'état d'urgence.

Loi 014-2019/ AN. (2019). Loi portant mise en œuvre du traité sur le commerce des armes au Burkina Faso.

Loi 023-2019/AN. (2019). Loi portant règlement de l'état de siège et de l'état d'urgence au Burkina Faso.

Loi 044-2019/ AN. (2019). Loi portant modification de la loi 025-2018/ AN du 31 mai 2018 portant code pénal.

Loi 045-2019/AN. (2019). Loi portant prorogation de la durée de l'état d'urgence prorogée par la loi 001-2019/AN du 11 janvier 2019.

Loada, A. (2002, 10 septembre). Le contrôle de l'action gouvernementale [Communication présentée à l'Assemblée nationale]. Ouagadougou, Burkina Faso.

N'Guessan, K. (2015). Les moyens parlementaires de contrôle de l'action gouvernementale dont les moyens d'interpellation dans l'espace francophone (Rapport de la Commission des affaires parlementaires). Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Schott, C. (2016). La participation des militaires à la sécurité intérieure (Rapport du Groupe de diagnostic stratégique, 2, 27e Session nationale «Sécurité et Justice» 2015/2016). Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHEJ).

